

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

AUTORITE NATIONALE D'ASSURANCE QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



ANAQ-SUP

RAPPORT D'ACTIVITÉS ET DE RÉSULTATS DE L'ANNÉE 2020

« Contribuer à assurer la qualité du système d'enseignement supérieur, de la recherche, de l'innovation et de la promotion de la culture de l'évaluation et de l'assurance qualité au Sénégal »

Sommaire :

Sigles et abréviations.....	3
Mot du Secrétaire exécutif	Erreur ! Signet non défini.
Introduction	6
Présentation de l'ANAQ-Sup.....	8
✓ Le Conseil d'Administration (CA).....	9
✓ Le Conseil scientifique (CS).....	9
✓ Le Secrétariat exécutif (SE).....	11
Programme 1 : Fonctionnement et gestion	13
✓ Le Plan stratégique de Développement (PSD) et le Contrat de Performance (CDP) ...	13
✓ La gestion financière et comptable de l'année 2020	15
✓ La gestion du personnel	17
✓ La communication	18
✓ L'environnement numérique de travail	21
Programme 2 : Développement de la culture de l'évaluation et de l'assurance qualité ..	24
✓ L'appui technique aux EES.....	24
✓ La formation des experts externes.....	25
Programme 3 : Évaluation institutionnelle en vue de l'habilitation.....	27
✓ L'évaluation institutionnelle d'EES publics en vue de l'habilitation	28
✓ L'évaluation institutionnelle d'EES privés en vue de l'habilitation	31
Programme 4 : Évaluation de programmes en vue de l'accréditation.....	34
✓ L'évaluation de programmes d'EES publics en vue de l'accréditation.....	36
✓ L'évaluation de programmes d'EES privés en vue de l'accréditation	40
Programme 5 : Activités internationales et partenariat	43
✓ Au niveau national.....	43
✓ Au niveau international	44
Programme 6 : Production et gestion de la connaissance	47
✓ L'organisation de webinaires sur la continuité des activités pédagogiques en contexte de COVID-19	47

✓ La participation de l'ANAQ-Sup au projet de mise en place de la VAE au Sénégal	47
✓ La cartographie des établissements et formations en gestion dans l'enseignement supérieur	48
Conclusion : Défis, perspectives et recommandations	50
✓ Les défis	50
✓ Les perspectives	50
✓ Les recommandations	51
Annexes :	54
✓ Annexe 1 : L'organigramme de l'ANAQ-Sup	54
✓ Annexe 2 : Le budget 2020	55

Sigles et abréviations

ADSL :	Asymmetric Digital Subscriber Line ;
AfriQAN :	African Quality Assurance Network
AMAQ-Sup :	Agence malienne d'Assurance Qualité de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique ;
AMAQ-ES :	Autorité mauritanienne d'Assurance Qualité de l'Enseignement supérieur ;
ANAQ-Sup :	Autorité nationale d'Assurance Qualité de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ;
AQ :	Assurance Qualité ;
AQE :	Assurance Qualité externe ;
AQI :	Assurance Qualité interne ;
AUF :	Agence universitaire de la Francophonie ;
BATISUP :	École supérieure du Bâtiment ;
CA :	Conseil d'Administration ;
CAMES :	Conseil africain et malgache pour l'Enseignement supérieur ;
CAOSP :	Centre académique d'Orientation scolaire et professionnelle ;
CAT :	Coordonnateur administratif et technique ;
CDP :	Contrat de Performance ;
CEFEP :	Centre européen de Formation en Énergies renouvelables ;
CHEDS :	Centre des hautes Études de Défense et de Sécurité ;
CIAQ :	Cellule interne d'Assurance Qualité ;
CNAM :	Conservatoire national des Arts et Métiers ;
CNOSP :	Centre national d'Orientation scolaire et professionnelle ;
CRCE :	Commission de Reconnaissance, de Classement et d'Équivalence ;
CS :	Conseil scientifique ;
DAAD :	German Academic Exchange Service ;
DGES :	Direction générale de l'Enseignement supérieur ;
DGRI :	Direction générale de la Recherche et de l'Innovation ;
DIPU :	Division des Institutions publiques ;

DIPR : Division des Institutions privées ;

EES : Établissement d'Enseignement supérieur ;

EISMV : École Inter-États des Sciences et Médecine vétérinaires ;

EPT: École polytechnique de Thiès ;

ESGIB : École supérieure de Génie industriel et Biologie ;

ESMT : École supérieure multinationale des Télécommunications ;

3FPT : Fonds de Financement de la Formation professionnelle et technique ;

GAR : Gestion axée sur les Résultats ;

HAQAA: Harmonization of African Higher Education Quality Assurance and Accreditation;

HEPO : Institut des hautes Études polytechniques de Dakar ;

IMTECH : Institut de Management et de Technologie-Nelson Mandela ;

ISDD : Institut supérieur de Droit de Dakar ;

ISEP : Institut supérieur d'Enseignement professionnel ;

ISI : Institut supérieur d'Informatique ;

LFR : Loi de Finance rectificative ;

LMD : Licence, Master et Doctorat ;

LMR : Laboratoire mixte de Recherche ;

MEFP : Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan ;

MESRI : Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ;

NAQAA : National Accreditation and Quality Assurance Authority;

PATS : Personnel administratif, technique et de Service ;

PER : Personnel d'Enseignement et de Recherche ;

PERFORM : Institut des Métiers de l'Automobile et de l'Aviation ;

PESEREE : Programme d'Enseignement supérieur pour les Énergies renouvelables et l'Efficacité énergétique ;

PGF-Sup : Projet Gouvernance et Financement de l'Enseignement supérieur ;

PSD : Plan stratégique de Développement ;

PTF : Partenaires techniques et financiers ;

RAFANAQ : Réseau africain francophone des Agences nationales d'Assurance Qualité ;

REESAO :	Réseau pour l'Excellence de l'Enseignement supérieur en Afrique de l'Ouest ;
RTS :	Radiodiffusion Télévision sénégalaise
SE :	Secrétaire exécutif ;
SIM-ANAQ :	Système d'Information managériale ;
UADB :	Université Alioune Diop de Bambey ;
UASZ :	Université Assane Seck de Ziguinchor ;
UCAD :	Université Cheikh Anta Diop ;
UEMOA :	Union économique et monétaire ouest africaine ;
UGB :	Université Gaston Berger ;
UIDT :	Université Iba Der Thiam ;
UT :	Université de Thiès ;
UNESCO :	Organisation des Nations unies pour l'Éducation, la Science et la Culture ;
UNESCO-BREDA :	UNESCO-Bureau régional pour l'Éducation en Afrique ;
USAID ERA :	USAID- Éducation et Recherche en Agriculture ;
UVS :	Université virtuelle du Sénégal ;
VAE :	Validation des Acquis de l'Expérience.

Introduction

L'année 2020 a été fortement marquée par la pandémie à COVID 19 qui a occasionné de nombreuses perturbations dans l'exécution des programmes classiques de l'ANAQ-Sup. En effet, avec la fermeture des établissements d'enseignement supérieur aussi bien publics que privés, décidée en mars 2020 par l'État du Sénégal pour stopper la propagation du virus, l'ANAQ-Sup a suspendu une bonne partie de ses activités notamment les activités d'évaluation qui nécessitent le déplacement des experts externes dans les établissements.

Dans ce contexte et malgré l'inconfort qui a marqué l'année, l'ANAQ-Sup a agi en s'inscrivant dans une dynamique d'innovation et de résilience. Sur le plan organisationnel, la mise en place du télétravail (facilitée par l'existence d'un environnement numérique de travail (SharePoint, Teams, etc.) et l'adoption de mesures d'hygiène individuelle et collective ont permis à l'ANAQ-Sup d'assurer la continuité du service.

Nonobstant les stratégies de résilience adoptées, la pandémie a fortement impacté les résultats de l'année 2020, avec une baisse du nombre d'évaluations réalisées dans l'année, l'allongement de la durée des procédures d'autoévaluation dans les établissements d'enseignement supérieur, le report de certaines actions de communications, etc.

L'année 2020 a vu la finalisation du Plan stratégique de Développement (PSD) 2021-2025 et du Contrat de Performance (CDP) 2021-2023 de l'ANAQ-Sup, deux documents d'une importance capitale qui traduisent la volonté de l'ANAQ-Sup de mieux répondre aux attentes des parties prenantes de l'enseignement supérieur que sont le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI), les Établissements d'Enseignement supérieur (EES), les étudiants, les parents d'élèves, le monde socioéconomique, etc.

L'année 2020 est également marquée par le déménagement de l'ANAQ-Sup qui est logée depuis le 1^{er} septembre 2020 à la Cité Keur Gorgui au 2^{ème} et 3^{ème} étage de la Résidence Adji Aby Guèye, Sacré Cœur 3 Pyrotechnie Lot n°R126, Dakar, en attendant la finition des constructions de son siège à Diamniadio.

Le présent rapport fait le bilan des activités et des résultats de l'ANAQ-Sup au cours de l'année 2020 et formule des recommandations visant à améliorer le sous-secteur de l'enseignement supérieur. Il sera remis au Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de

l'Innovation, conformément aux dispositions de l'article 2 du décret 2018-1956 du 7 novembre 2018, portant création, organisation et fonctionnement de l'ANAQ-Sup qui stipule que « *l'ANAQ-Sup produit chaque année un rapport remis au Ministre chargé de l'Enseignement supérieur et mis à la disposition du public, il est également publié sur le site web de l'ANAQ-Sup www.anagsup.sn* ».

Le rapport s'articule autour de six (6) programmes d'exécution :

- Programme 1 : Fonctionnement et gestion ;
- Programme 2 : Développement de la culture de l'évaluation et de l'assurance qualité ;
- Programme 3 : Évaluations institutionnelles d'EES en vue de l'habilitation ;
- Programme 4 : Évaluations de programmes d'EES en vue de l'accréditation ;
- Programme 5 : Activités internationales et de partenariat ;
- Programme 6 : Production et gestion de la connaissance.

Présentation de l'ANAQ-Sup

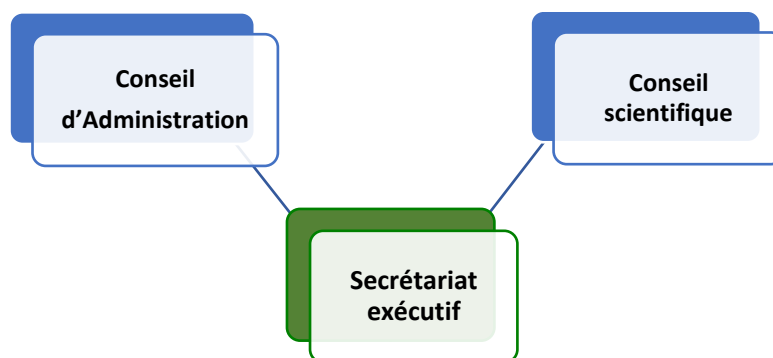
Créée en août 2012, l'Autorité nationale d'Assurance Qualité de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (ANAQ-Sup) est une personne morale de droit public, sous la tutelle administrative et technique du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) et sous la tutelle financière du Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan (MEFP). Elle est chargée d'accompagner les Établissements d'Enseignement supérieur (EES) dans la mise en œuvre de leur politique d'assurance qualité et de témoigner du niveau de qualité de ces établissements et de leurs programmes de formations, à l'issue des évaluations.

Les missions de l'ANAQ-Sup sont définies dans le nouveau décret 2018-1956 du 7 novembre 2018. Elles consistent à :

- définir, en rapport avec le MESRI, les établissements d'enseignement supérieur et les centres ou organismes de recherche et d'innovation, les standards de qualité à respecter dans l'exécution de leurs missions ;
- concevoir et mettre en place un système d'assurance qualité compatible avec les objectifs et les exigences de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;
- mettre en place des procédures formelles et identifier les critères pour l'évaluation de la qualité des établissements d'enseignement supérieur et des centres de recherche et d'innovation ;
- donner un avis technique aux Ministres compétents sur les demandes d'habilitation ou d'accréditation des établissements d'enseignement supérieur, des centres et organismes de recherche et d'innovation ;
- évaluer périodiquement les établissements d'enseignement supérieur, les centres et organismes de recherche et d'innovation ;
- assister et accompagner les établissements d'enseignement supérieur, les centres et organismes de recherche et d'innovation dans le développement et la mise en œuvre de leurs procédures internes d'assurance qualité et d'autoévaluation ;
- évaluer périodiquement les programmes de formation ou d'études des établissements, notamment les éléments relatifs aux enseignements, aux outils et aux méthodes pédagogiques.

L'ANAQ-Sup comprend trois (3) organes de gouvernance : le Conseil d'Administration (CA), le Conseil scientifique (CS) et le Secrétariat exécutif.

Figure N°1 : Organes de l'ANAQ-Sup



✓ **Le Conseil d'Administration (CA)**

Le CA assure la supervision des activités de l'Autorité, en application des orientations et de la politique de l'État dans le domaine de l'Assurance Qualité (AQ) dans l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation. Il vote le budget ou les comptes prévisionnels annuels de l'ANAQ-Sup. Il approuve :

- les programmes pluriannuels d'action et d'investissement ;
- le manuel de procédures ;
- le statut du personnel ;
- l'organigramme de l'ANAQ-Sup ;
- les propositions de recrutement du personnel ;
- la grille de rémunération du personnel ;
- les comptes financiers sur la base du rapport du commissaire aux comptes ou de l'auditeur des comptes ;
- le règlement intérieur de l'ANAQ-Sup ;
- les conventions et partenariats engageant l'Autorité.

✓ **Le Conseil scientifique (CS)**

Les membres du Conseil scientifique (CS) sont des personnalités reconnues pour leur connaissance du sous-secteur, leur expertise professionnelle et, autant que possible, leur

connaissance de l'assurance qualité de l'enseignement supérieur. Ils sont désignés par le MESRI à partir d'une liste restreinte proposée par le Secrétaire exécutif.

Le CS valide les programmes techniques, scientifiques et académiques, les documents de référence nécessaires à l'accomplissement des missions de l'ANAQ-Sup. À ce titre, il :

- prépare, avec le SE, les documents de référence nécessaires à l'accomplissement des missions de l'ANAQ-Sup ;
- agréé les experts évaluateurs externes proposés par le Secrétaire exécutif ;
- exploite les rapports d'évaluation et d'accréditation en vue de délibérer sur les propositions de décisions des experts externes et de formuler des recommandations au MESRI, aux établissements d'enseignement supérieur et organismes de recherches et d'innovation concernés ;
- examine les mémoires de réponse aux observations formulées et aux recours déposés par les EES en vue de leur examen par le CA.

✓ **Le Secrétariat exécutif (SE)**

L'ANAQ-Sup est administrée par un Secrétaire exécutif (SE) nommé par décret sur proposition du MESRI. Le SE est investi du pouvoir de décision nécessaire à la bonne marche de l'ANAQ-Sup et veille à l'exécution des décisions du CA et du CS. Pour l'exécution de ses missions, le Secrétariat exécutif s'appuie sur une équipe de dix-sept (17) agents (techniques, administratifs et de support), (Voir Annexe 1 « Organigramme de l'ANAQ-Sup »).



Programme 1 :

Fonctionnement et gestion

Programme 1 : Fonctionnement et gestion

✓ Le Plan stratégique de Développement (PSD) et le Contrat de Performance (CDP)

Pour améliorer l'efficacité et l'efficience des politiques publiques, conformément à la directive n° 06/2009 de l'UEMOA, l'État du Sénégal s'est inscrit dans une logique de Gestion axée sur les Résultats (GAR). C'est dans cette perspective qu'il a instruit toutes les structures de l'État d'élaborer des contrats de performance pour une meilleure efficacité dans la planification, le suivi, l'évaluation et la gestion des ressources financières. Ainsi, en application des directives gouvernementales, l'ANAQ-Sup s'est engagée à l'élaboration de son Plan stratégique de Développement (PSD) pour les cinq (5) prochaines années et de son Contrat de Performance (CDP).

Le PSD 2021-2025 constitue la feuille de route de l'ANAQ-Sup pour les cinq (5) prochaines années. Le diagnostic stratégique réalisé dans la phase d'élaboration a permis de relever les principaux défis et circonscrire les enjeux relatifs à la matérialisation de la vision de l'ANAQ-Sup. En s'appuyant sur ce diagnostic, l'ANAQ-Sup a retenu les trois (3) orientations stratégiques suivantes :

- Orientation stratégique 1 : Renforcer les capacités d'intervention de l'ANAQ-Sup ;
- Orientation stratégique 2 : Développer la culture de l'évaluation et de l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur et la recherche ;
- Orientation stratégique 3 : Renforcer la coopération et le rayonnement.

Le résultat final attendu de ces orientations stratégiques est le suivant : la qualité du système d'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation est significativement et durablement améliorée.

Dans le même sillage, l'ANAQ-Sup a signé un CDP avec l'État du Sénégal, représenté par le Ministre en charge de l'enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, assurant la tutelle technique et administrative. Dans ledit contrat l'ANAQ-Sup s'engage à atteindre les objectifs ci-dessous à l'horizon 2023 :

Sur le plan de la gestion : l'ANAQ-Sup doit ajuster la structure organisationnelle aux missions, améliorer son fonctionnement, son management et sa communication interne et externe. Elle

doit aussi renforcer qualitativement et quantitativement ses ressources humaines et améliorer les outils et les conditions de travail.

Sur le plan technique : l'ANAQ-Sup doit mettre en place un cadre d'évaluation des structures de recherche, actualiser les référentiels d'évaluation institutionnelle et des programmes existants, renforcer les activités d'évaluation externe, améliorer l'appui aux EES et structures de recherche dans le développement et la mise en œuvre de leurs procédures internes d'assurance qualité et de leur système de management de la qualité. L'ANAQ-Sup doit aussi promouvoir son partenariat en renforçant sa coopération tant au niveau national, régional qu'international.

Sur le plan de la satisfaction des missions de service public : l'ANAQ-Sup doit réaliser des études sur son impact sur la qualité du système d'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation ainsi que sur l'assurance qualité et sur la qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche à l'attention des citoyens, des décideurs politiques et des acteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. L'ANAQ-Sup doit aussi contribuer à la réflexion sur les différents enjeux liés à l'enseignement supérieur, à la recherche et à l'innovation qui sont les principaux moteurs du changement et du développement socio-économique de chaque société.

En contrepartie, l'État s'engage à favoriser toute mesure d'ordre administratif, organisationnel et/ou juridique ou autre favorisant l'accomplissement des missions confiées à l'ANAQ-Sup. Il s'engage à assurer à l'ANAQ-Sup la dotation budgétaire nécessaire à l'atteinte des objectifs fixés sur la durée du CDP.

✓ La gestion financière et comptable de l'année 2020

L'année 2020 marque le démarrage de la mise en œuvre du « budget programme » axé sur les résultats dont le but est d'améliorer l'efficacité dans la planification budgétaire et d'accroître la performance dans l'exécution des politiques publiques. À cet effet, en application des directives présidentielles, l'ANAQ-Sup a élaboré son PSD pour les cinq (5) prochaines années, ainsi que son CDP avec les Ministères de tutelles, deux (2) documents d'orientation stratégique et de contractualisation qui sont à la base du basculement vers le budget programme à partir de janvier 2020.

Les activités de l'ANAQ-Sup sont ainsi adossées au programme « Education supérieure » du MESRI et déclinées en deux (2) sous programmes :

- Programme 1 : « Développement de la culture de l'évaluation et de l'assurance qualité dans le l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation » ;
- Programme 2 : « Pilotage, gestion et coordination administrative ».

Pour la mise en œuvre des deux (2) programmes, le budget initial 2020 de l'ANAQ-Sup a été arrêté à un milliard cent quarante et un millions cent quatre mille (1 141 104 000) FCFA répartis comme suit :

- Deux cent vingt-huit millions cinq cent cinquante mille (228 550 000) F CFA (soit 20% du budget) pour le Programme Développement de la culture de l'évaluation et de l'Assurance qualité dans l'enseignement supérieur, la recherche et l'Innovation (P1).
- neuf cent douze millions cinq cent cinquante-quatre mille (912 554 000) F CFA (soit 80% du budget pour le Programme Pilotage, Gestion et Coordination administrative (P1).

Toutefois, des modifications significatives ont été apportées dans le budget initial, conformément à l'article 23 du décret n°2014-1472 du 12 novembre 2014 portant régime financier et comptable des établissements publics, des agences et autres structures administratives.

Ainsi, à la suite de l'ordonnance n°07-2020 du 17 juin 2020 modifiant la loi n°2019-17 du 20 décembre 2019 portant loi de finances initiale pour l'année 2020 prise par le Chef de l'État, il a été notifié à l'ANAQ-Sup une ponction dans son budget initial de trois cent cinquante et un millions deux cent soixante-dix-neuf mille deux cents (351 279 200) FCFA, soit 30% du budget. Cette ponction est liée aux effets néfastes de la crise sanitaire provoquée par la pandémie à

COVID-19, qui a amené le Gouvernement du Sénégal à revoir en profondeur ses projections budgétaires et à réorienter ses ressources pour atténuer l'impact négatif de la pandémie sur l'économie nationale.

L'ANAQ-Sup a également bénéficié d'une subvention de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), d'un montant de cinq millions soixante-huit mille (5 068 000) FCFA destiné à appuyer la mise en place du Réseau africain francophone des Agences nationales d'Assurance Qualité (RAFANAQ), créé à Dakar le 20 février 2020.

Ainsi, le budget modifié a été arrêté à la somme de sept cent quatre-vingt-quatorze millions huit cent quatre-vingt-douze mille huit cents (794 892 800) FCFA composés respectivement de six cent cinquante-trois millions six cent soixante-deux mille cent soixante-douze (653 662 172) FCFA pour le fonctionnement et cent quarante et un millions deux cent trente mille six cent vingt-huit (141 230 628) FCFA pour l'investissement.

SITUATION D'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE AU 31 DÉCEMBRE 2020 :

Au 31 décembre 2020 les recouvrements se chiffrent à sept cent quatre-vingts et un millions huit cent quatre-vingt-douze mille deux cents (781 892 200) Francs CFA soit 98,36 % des prévisions initiales. Ce montant est composé ainsi qu'il suit :

- Recettes de fonctionnement :

Subvention d'exploitation de l'État	591 324 800
Subvention des organismes internationaux	5 068 000
Services vendus	46 999 400
TOTAL	643 392 200

- Recettes d'investissement :

Report à nouveau	10 000 000
Subvention d'investissement de l'État	128 500 000
Total	138 500 000

Par respect au principe d'équilibre budgétaire, les mêmes montants qu'en recettes sont inscrits en dépenses. L'exécution globale des dépenses se chiffre à sept cent soixante-dix millions six

cent vingt-huit mille neuf cent dix-huit (770 628 918) francs. Ce montant est le cumul des dépenses de fonctionnement qui s'élèvent à six cent quarante et un millions cent quatre-vingt-huit mille quatre cent quatre-vingt-sept (641 188 487) francs CFA et des dépenses d'investissement qui sont de cent vingt-neuf millions quatre cent quarante mille quatre cent trente et un (129 440 431) francs CFA.

✓ **La gestion du personnel**

Pour l'accomplissement de ses missions, l'ANAQ-Sup dispose d'une équipe de dix-sept (17) personnes, composée de personnel administratif, technique et d'appui (Cf. Tableau).

N°	Fonction
1	Secrétaire exécutif (SE)
2	Coordonnateur administratif et technique (CAT)
3	Responsable administratif et financier (RAF)
4	Agent comptable
5	Assistante du SE
6	Chef de Division Institutions privées
7	Chef de Division Institutions publics
8	Agent d'Évaluation
9	Agent d'Évaluation
10	Agent d'Évaluation
11	Chargé de l'Informatique
12	Chargée de la Communication
13	Secrétaire de Divisions
14	Chauffeur
15	Chauffeur
16	Assistante administrative et comptable
17	Agent administratif

Tableau n°01 : Personnel de l'ANAQ-Sup

Les personnels de l'ANAQ-Sup sont placés sous l'autorité du Secrétaire exécutif. Ils sont régis par le code du travail et le statut général des fonctionnaires. En sus des textes législatifs, ils sont soumis aux règles d'éthique et de déontologie communes élaborées par l'ANAQ-Sup (charte d'éthique et de déontologie,) et celles liées à leurs emplois respectifs.

Les règles de recrutement sont fixées par le Statut du personnel et le Manuel de procédures administratives, financières et comptables validés par le CA.

✓ La communication

La communication revêt une importance capitale dans le processus de vulgarisation de la politique nationale d'assurance qualité. C'est pour cette raison que l'ANAQ-Sup met en œuvre chaque année un programme de communication dont l'objectif est d'assurer une meilleure visibilité et une meilleure accessibilité de l'information aux différents acteurs et parties prenantes de l'enseignement supérieur. Divers outils sont mis en contribution pour dérouler les actions de communication :

- Le site web de l'ANAQ-Sup www.anaqsup.sn est le premier outil de communication de l'ANAQ-Sup. Il se veut un espace d'information transparent et exhaustif, mis à la disposition de toutes les parties prenantes du système et du grand public. Il permet aux internautes de disposer de toutes les informations nécessaires à l'éclairage de leur choix pour l'inscription aux programmes de formation délivrant des diplômes du LMD. C'est également un moyen pour les étudiants et les parents d'élèves d'avoir une idée plus claire des établissements d'enseignement supérieur habilités et des programmes de formation accrédités.

Le site web est également un moyen pour communiquer sur l'actualité de l'ANAQ-Sup. En 2020, le site web a enregistré plus de 171 000 visites et vingt (20) articles y sont partagés au cours de l'année nonobstant la crise de la COVID 19 qui a fait annuler beaucoup d'activités.

Le site web est également couplé à un intranet qui facilite les échanges avec les EES. Chaque EES en rapport avec l'ANAQ-Sup dispose d'une page personnalisée qui lui permet lors des procédures d'évaluation de transmettre plus facilement à l'ANAQ-Sup les documents liés à la procédure (rapports d'autoévaluation, éléments de preuve, etc.). À ce jour, l'intranet compte cent trente cinq (135) établissements connectés.

- La communication de l'ANAQ-Sup se fait aussi à travers la diffusion bimestrielle d'une infolettre pouvant atteindre jusqu'à 90 000 destinataires. L'infolettre permet de communiquer avec les acteurs de l'enseignement supérieur et les autres parties prenantes sur les activités de l'ANAQ-Sup.

- L'ANAQ-Sup est présente sur les réseaux sociaux avec notamment une page Facebook (suivie par près de 13 500 personnes) et un compte twitter (qui enregistre plus de 1500 followers), qui participent à relayer les informations sur l'ANAQ-Sup.
- La communication de l'ANAQ-Sup s'appuie également sur la presse nationale. Au cours de l'année, le Secrétaire exécutif de l'ANAQ-Sup a participé à plusieurs émissions télévisées dans le but de renforcer la visibilité de l'ANAQ-Sup :
 - le 18 novembre 2020, le SE a participé à l'émission « Espace Université » diffusée sur le Canal Education, sur YouTube et partagée sur tous les supports numériques du ministère de l'Éducation, du ministère de l'Enseignement supérieur et de l'ANAQ-Sup ;
 - le 17 décembre 2020, le SE a participé à l'émission « Kinkéliba » de la RTS 1 pour davantage parler de l'ANAQ-Sup et de ses procédures ;
 - le 25 septembre 2020, Le Secrétaire exécutif a également accordé une interview à une équipe de la RTS radio à propos des missions, des procédures de l'ANAQ-Sup et de la nouvelle réglementation dans le sous-secteur de l'Enseignement supérieur.

Dans la même lancée, une campagne digitale a été lancée en novembre 2020 pour renforcer la visibilité du site web de l'ANAQ-Sup. Pendant trois (3) mois, des bannières internet avec un lien cliquable qui renvoie au site web de l'ANAQ-Sup, sont insérés dans des sites web d'information générale (seneweb) et sites web spécialisés sur les questions d'éducation et d'orientation scolaire et universitaire ; il s'agit de :

- <https://www.educationsn.com>;
- <https://www.offrebourses.com>;
- <https://www.coesenegal.com>;
- <https://www.samacampus.com>;
- <https://etudiant.sn>;
- <https://concoursn.com/>;
- <https://www.journaluniversitaire.com/universites-et-ecoles-de-formation/>;
- <https://infoetudes.com/>.

En faisant un croisement des visites sur les différents sites web partenaires et des visites sur le site web de l'ANAQ-Sup, on comptabilise environ trois (3) millions de clics sur les bannières de l'ANAQ-Sup partagées sur les différents sites web partenaires.

Concernant les réseaux sociaux, plus de 23 000 réactions ont été enregistrées pendant la durée de la campagne. Ce bilan témoigne de l'intérêt suscité par les publications liées à l'ANAQ-Sup.

✓ L'environnement numérique de travail

Depuis 2013, l'ANAQ-Sup met en place de façon progressive un environnement numérique de travail pour faciliter les échanges entre les agents et l'accès aux documents en ligne, via des plateformes collaboratives Office 365 (SharePoint, messagerie, outils office et OneDrive).

L'Environnement numérique de travail facilite également les interactions avec les Établissements d'Enseignement supérieur (EES) à travers l'intranet de l'ANAQ-Sup où chaque établissement dispose d'un espace dédié pour échanger avec les équipes techniques de l'ANAQ-Sup lors des procédures d'évaluation.

L'Environnement numérique de travail de l'ANAQ-Sup a joué un rôle primordial dans la continuité des activités durant la période de COVID 19 en permettant notamment :

- d'instaurer le télétravail dès le début de la crise Covid ;
- de tenir des réunions de coordination en interne et des réunions avec les partenaires extérieurs via la plateforme Teams ;
- de tenir des rencontres des organes délibérants (Conseil d'Administration, Conseil scientifique etc.) ;
- de participer à des webinaires au niveau national et international ;
- de continuer l'accompagnement des EES dans la mise en œuvre des procédures d'assurance qualité, etc.

Au cours de l'année 2020, l'environnement numérique de travail de l'ANAQ-Sup a été consolidé par :

- la mise en place de la téléphonie IP au sein de l'ANAQ-Sup ;
- le renforcement de la sécurité des locaux avec l'installation d'un système de contrôle biométrique permettant de gérer l'accès aux locaux ;
- la migration de la ligne ADSL vers la fibre optique qui a permis d'augmenter considérablement le débit internet ;
- l'équipement de la salle de réunion en matériel de visioconférence ;
- la migration de tous les produits et services dans le CLOUD (office 365).

Dans la dynamique de consolidation de son environnement numérique, l'ANAQ-Sup a lancé en 2019 un ambitieux projet de dématérialisation de ses procédures par la mise en place d'un système d'information dénommé « e-ANAQ ». L'objectif du projet e-ANAQ est de :

- faciliter l'enregistrement, le traitement et l'archivage de toutes les données liées aux procédures (habilitation et accréditation) ;
- faciliter les interactions avec les établissements et les experts externes ;
- gérer l'accès à l'information en temps réel et l'organiser en fonction des acteurs et des profils associés ;
- sécuriser les documents officiels notamment les attestations d'habilitation / d'accréditation avec l'incrustation de codes-barres, etc.

La phase d'étude du projet « e-ANAQ » a été bouclée en 2020. La mise en œuvre va se poursuivre au cours de l'année 2021.



Programme 2 :
**Développement de la culture de l'évaluation
et de l'assurance qualité**

Programme 2 : Développement de la culture de l'évaluation et de l'assurance qualité

✓ L'appui technique aux EES

L'ANAQ-Sup accorde une importance capitale au développement de la culture de l'assurance qualité dans les établissements. Depuis 2013, elle met en œuvre un programme d'appui technique destiné aux établissements d'enseignement supérieur publics comme privés. Dans la même dynamique que les années précédentes, plusieurs activités d'appui et de formation ont été réalisées au cours de l'année 2020.

○ Au niveau des EES publics

- Atelier de formation des membres des comités de pilotage de l'autoévaluation de programmes candidats à l'accréditation, le 11 février 2020 à Bambey ;
- Atelier de formation des membres des comités de pilotage de l'autoévaluation institutionnelle du Centre des hautes Études de Défense et de Sécurité (CHEDS), candidat à l'habilitation institutionnelle ;
- Atelier de formation des membres des comités de pilotage des autoévaluations de programmes de l'Université virtuelle du Sénégal (en ligne) ;
- Atelier d'information et de sensibilisation à l'assurance qualité des personnels de l'ISEP de Matam le 13 novembre 2020 à Matam ;
- Atelier de formation des membres des comités de pilotage des autoévaluations de programmes de l'Université Assane Seck de Ziguinchor (UASZ) le 22 février 2020 ;

○ Au niveau des EES privés

Plusieurs séances d'appui technique en ligne ont été organisées au profit des EES suivants :

- École supérieure de Génie industriel et Biologie (ESGIB), le 03/07/2020 ;
- Institut supérieur d'Informatique (ISI), le 17/08/2020 ;
- École supérieure du Bâtiment (BATISUP), les 12/11 et 09/12/2020 ;
- Institut supérieur de Droit de Dakar (ISDD), le 08/10/2020 ;

Ces activités d'accompagnement portent généralement sur :

- la sensibilisation à l'assurance qualité ;
- les procédures d'accréditation et d'habilitation ;

- les référentiels d'évaluation de l'ANAQ-Sup ;
- la conduite d'une autoévaluation et l'élaboration du rapport d'auto-évaluation ;
- le fonctionnement d'une cellule interne d'assurance qualité.

L'objectif visé est de renforcer davantage les compétences des personnels des établissements d'enseignement supérieur et de vulgariser les pratiques d'assurance qualité en leur sein.

✓ **La formation des experts externes**

Malgré la COVID 19 qui a bouleversé la programmation de ses activités, l'ANAQ-Sup a organisé deux (2) ateliers de formation de ses experts évaluateurs, dont un (1) atelier en présentiel et un (1) atelier entièrement en ligne. Au total ce sont trente-deux (32) experts évaluateurs qui ont participé à ces formations et qui viennent renforcer le vivier d'experts évaluateurs constitué depuis 2013. L'objectif de ces formations est de les outiller afin de leur permettre de mener à bien les missions d'évaluation externe sur mandat de l'ANAQ-Sup.



Programme 3 : Évaluation institutionnelle en vue de l'habilitation

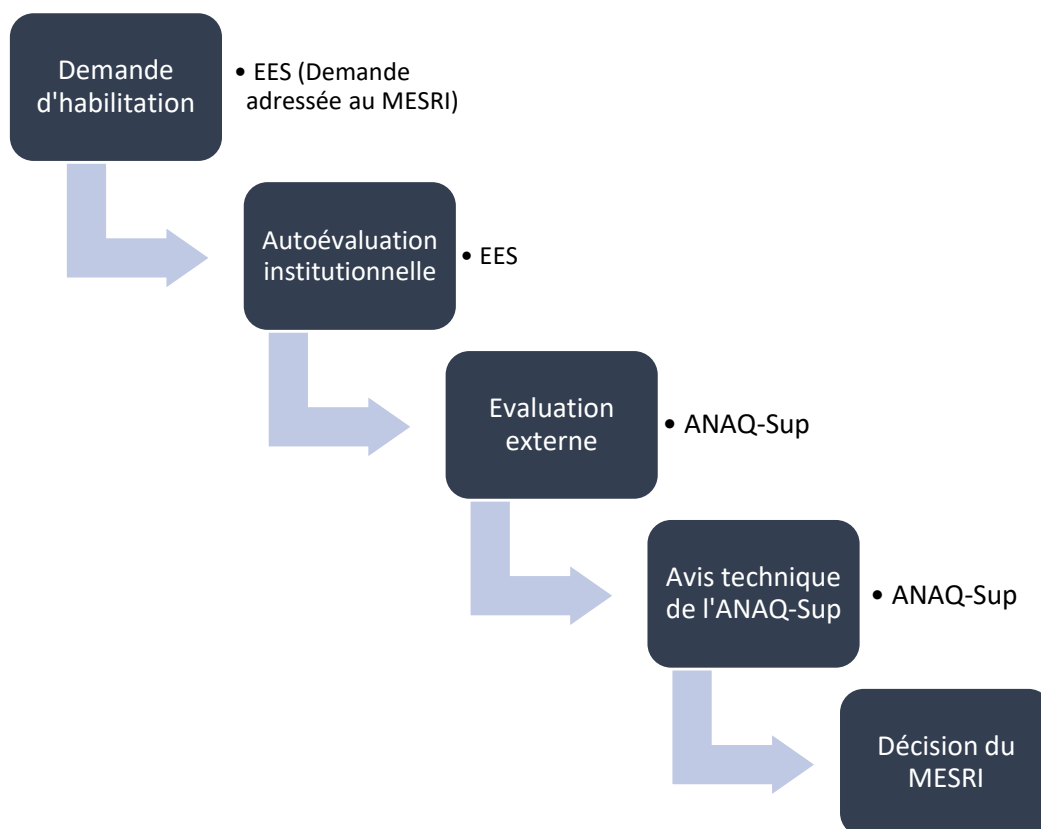
Programme 3 : Évaluation institutionnelle en vue de l’habilitation

L’ANAQ-Sup réalise des évaluations institutionnelles dans le cadre de la procédure d’habilitation des EES à délivrer les diplômes du LMD, conformément aux décrets de 2012 portant sur la Licence, le Master et le Doctorat, qui stipulent que l’habilitation à délivrer ces diplômes « (...) est accordée aux institutions d’enseignement supérieur par arrêté du ministre chargé de l’Enseignement supérieur après évaluation de l’offre de formation par l’Autorité nationale d’Assurance Qualité de l’Enseignement supérieur ».

L’habilitation est donc un passage obligatoire pour tout établissement souhaitant délivrer les diplômes du LMD. Par ailleurs, depuis la sortie du décret n°2015-582 du 11 mai 2015 relatif à la reconnaissance, au classement et à l’équivalence des diplômes de l’enseignement supérieur, l’habilitation est devenue l’une des conditions à remplir par tous les EES (publics comme privés) pour la reconnaissance de leurs diplômes au niveau national.

La procédure d’évaluation qui mène à l’habilitation comprend globalement cinq (5) grandes étapes ci-dessous :

Figure n°03 : Procédure d’habilitation



L'évaluation externe est réalisée par les experts évaluateurs sur la base du référentiel d'évaluation institutionnelle de l'ANAQ-Sup. Elle permet de vérifier le niveau de respect des standards de qualité retenus par le Sénégal. Elle porte globalement sur la gouvernance administrative et académique, l'offre de formation, les ressources humaines, financières et matérielles, etc.

✓ **L'évaluation institutionnelle d'EES publics en vue de l'habilitation**

La procédure d'évaluation institutionnelle a démarré officiellement dans les EES publics en 2015. En 2020, les procédures d'évaluations institutionnelles en vue de l'habilitation à délivrer les diplômes du LMD ont concerné huit (8) établissements publics d'enseignement supérieur. Il s'agit de :

- l'université Assane Seck de Ziguinchor (UASZ) ;
- l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD) ;
- l'Université Gaston Berger de Saint Louis (UGB) ;
- l'Université virtuelle du Sénégal (UVS) ;
- l'École polytechnique de Thiès (EPT) ;
- l'Université Iba Der Thiam de Thiès (UIDT) ex-Université de Thiès (UT) ;
- l'École supérieure multinationale des Télécommunications (ESMT) ;
- le Centre des hautes Études de Défense et de Sécurité (CHEDS).

Globalement la procédure d'habilitation des EES publics a connu des retards considérables liés notamment à la soumission tardive des rapports d'autoévaluation par les établissements. Au lieu de huit (8) mois initialement prévus, certains établissements ont mis jusqu'à trois (3) ans avant de soumettre leur rapport d'autoévaluation. Cette situation s'explique en partie par le fait que, pour quasiment tous les EES publics, il s'agit de leur première expérience d'autoévaluation institutionnelle.

Le tableau ci-après présente la situation des procédures au 31 décembre 2020 :

Tableau N°2 : Situation des procédures d’habilitation dans les EES publics

EES Candidats	Rapports d’auto-éval. Déposés	Rapports d’auto-éval recevables	EES évalués	Avis favorable	Avis défavorable
UGB	Oui	Oui	Non		
UCAD	Oui	Oui	Oui	Oui	
UASZ	Oui	Oui	Non		
UVS	Oui	Oui	Oui	Oui	
CHEDS	Oui	Oui	Non		
ESMT	Oui	Oui	Oui		
UIDT	Oui	Oui	Non		
EPT	Oui	Oui	Non		

Au 31 décembre 2020, tous les établissements candidats à l’habilitation ont déposé un rapport d’autoévaluation recevable. Deux (2) établissements ont été évalués en 2019 et les rapports d’évaluation externes soumis au Conseil scientifique en sa session du 5 mars 2020 : il s’agit de l’Université Cheikh Anta Diop de Dakar et de l’Université virtuelle du Sénégal.

Pour les évaluations externes de ces deux universités, l’ANAQ-Sup a mis en place des équipes internationales composées d’experts rigoureusement sélectionnés :

- Pour l’UCAD, l’équipe était composée de quatre (4) experts locaux et de trois (3) experts internationaux venant respectivement de la France, du Canada et du Mali ;
- Pour l’UVS, l’équipe était composée de trois (3) experts locaux et de deux (2) experts internationaux provenant de la Suisse et de la Tunisie.

En diversifiant l’origine géographique des experts, l’ANAQ-Sup vise à renforcer la qualité de l’évaluation externe de nos universités avec des regards croisés d’experts nationaux et internationaux. L’ANAQ-Sup vise également à réduire les risques de conflits ou de proximité d’intérêts qui pourraient exister avec des équipes composées essentiellement d’experts locaux. Pour mener à bien ces évaluations, il était aussi nécessaire de réviser les outils d’évaluation afin de les adapter à la spécificité de l’UCAD et de l’UVS (Exemple : grille d’analyse des rapports d’autoévaluation, agenda de visite, indications pour la visite des locaux, des infrastructures, des équipements, etc.).

L’évaluation externe de l’UVS a été la première expérimentation par l’ANAQ-Sup du référentiel d’évaluation dédié aux établissements de formation à distance qui a été validé par le Conseil scientifique en 2017.

Globalement les évaluations externes des deux universités se sont bien déroulées. Les rapports d'évaluation externes soumis au Conseil scientifique de l'ANAQ-Sup qui est l'organe délibérant compétent en la matière, a abouti aux décisions suivantes :

- Pour l'UCAD, l'ANAQ-Sup a donné un avis favorable pour l'habilitation à délivrer l'ensemble des diplômes soumis. Au total, trois cent vingt-trois (323) diplômes sont couverts par l'avis d'habilitation ;
- Pour l'UVS, l'ANAQ-Sup a donné un avis favorable à délivrer les diplômes du LMD pour une partie de diplômes soumis qui représente trente-trois (33) diplômes sur les quarante et un (41) soumis.

Au cours de l'année 2020, sur les six (6) établissements ayant soumis un rapport d'autoévaluation recevable, seule l'École supérieure multinationale des Télécommunications a été évaluée en décembre 2020 (le rapport sera soumis à la première session du Conseil scientifique de l'année 2021). En raison de la pandémie à COVID 19, les évaluations externes de l'UGB, l'UASZ, l'UT, l'EPT et du CHEDS qui étaient prévues au courant de l'année 2020, ont été reportées en 2021.

Ainsi, après l'ISEP de Thiès et l'UAD de Bambey, c'est au tour de l'UCAD et de l'UVS d'achever la procédure d'évaluation institutionnelle et de recevoir un avis favorable de l'ANAQ-Sup pour l'obtention de l'habilitation à délivrer les diplômes de l'enseignement supérieur.

✓ **L'évaluation institutionnelle d'EES privés en vue de l'habilitation**

Les évaluations institutionnelles des EES privés en vue de l'habilitation ont été fortement impactées par la pandémie à COVID 19. Au cours de l'année 2020, trente-trois (33) EES candidats étaient en cours de procédure en vue de l'obtention de l'habilitation à délivrer les diplômes du LMD, dont vingt-trois (23) de la vague de 2019 dont les procédures n'étaient pas achevées et dix (10) nouvelles candidatures de la vague de 2020.

Le bilan au 31 décembre 2020 se présente comme suit :

Sur les trente-trois (33) établissements candidats à l'habilitation :

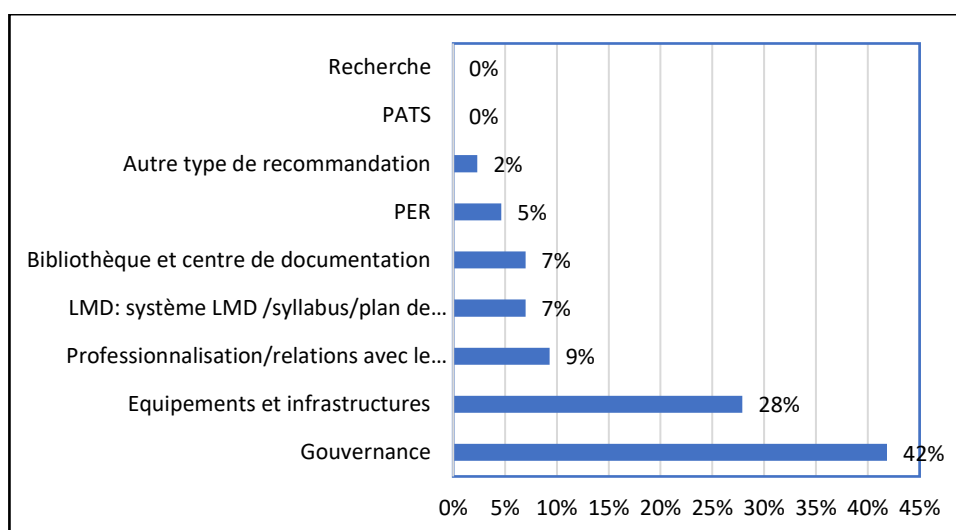
- trente et un (31) ont déposé un rapport d'autoévaluation recevable ;
- treize (13) EES ont été ainsi évalués ;
- cinq (5) ont achevé la procédure ;
- quatre (4) ont obtenu un avis favorable à l'habilitation.

L'avis favorable à l'habilitation a été obtenu par les EES suivants : Institut de Management et de Technologie (IMTECH) Nelson Mandela ; Institut des hautes Études polytechniques de Dakar (HEPO) ; Institut des Métiers de l'Automobile et de l'Aviation (PERFORM) ; Centre européen de Formation en Energies Renouvelables (CEFER).

En définitive, l'année 2020 a enregistré une baisse significative, en ce qui concerne l'achèvement de la procédure d'habilitation. En effet, cinq (5) EES ont achevé leurs procédures sur trente-trois (33,) contre une moyenne annuelle (de 2016 à 2019) de dix-huit (18) achevés sur trente-trois (33).

L'exploitation et l'analyse des rapports d'évaluation des experts externes de l'ANAQ-Sup montrent que 70% des recommandations sont liées à la Gouvernance (42%) et aux équipements et infrastructures (28%).

Graphique N°1 : Répartition des recommandations issues des évaluations institutionnelles des EES Privés





Programme 4 : Évaluations de programmes en vue de l'accréditation

Programme 4 : Évaluation de programmes en vue de l'accréditation

L'accréditation est « un processus d'évaluation et d'examen permettant à un programme ou un établissement d'enseignement supérieur d'être reconnu ou certifié par l'organisme désigné comme répondant aux normes appropriées ». Au Sénégal, au niveau de l'enseignement supérieur, ces normes sont définies par l'ANAQ-Sup à travers son référentiel d'évaluation de programmes. L'accréditation est ici une procédure d'évaluation, qui concerne exclusivement les programmes de formation, au terme de laquelle, l'ANAQ-Sup reconnaît ou non la qualité d'un programme, à la suite de la décision de son Conseil scientifique.

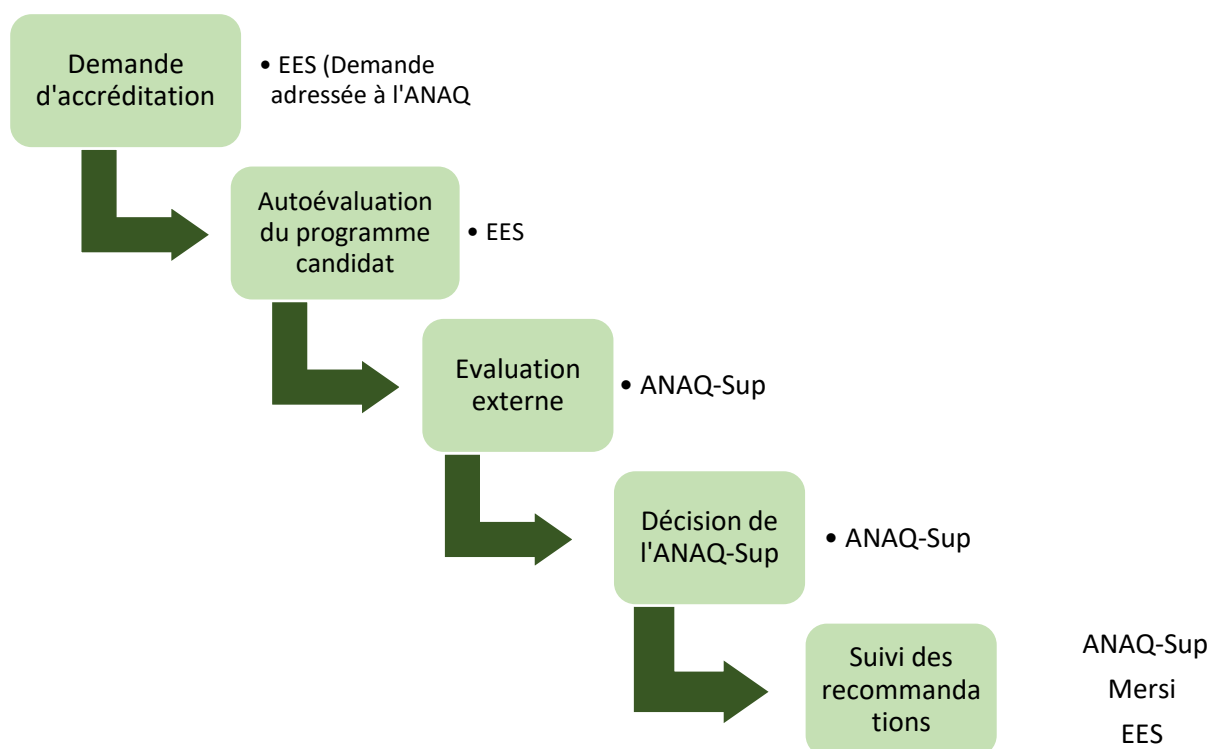
Depuis la signature du décret n°2015-582 du 11 mai 2015 relatif à la reconnaissance, au classement et à l'équivalence des diplômes de l'enseignement supérieur, l'accréditation est devenue l'une des conditions principales à remplir (après l'habilitation) pour la reconnaissance des diplômes de l'enseignement supérieur par la fonction publique.

Le processus d'accréditation commence chaque année par un appel à manifestation d'intérêt en destination des EES qui souhaitent soumettre leurs programmes de formation. Les dossiers de candidatures sont reçus entre octobre et décembre de l'année N-1 pour un démarrage effectif des autoévaluations au mois de janvier de l'année N.

Le processus comprend cinq (5) grandes phases :

- la demande d'accréditation ;
- la phase d'autoévaluation du programme à accréditer qui aboutit au dépôt du rapport d'autoévaluation dudit programme ;
- la phase d'évaluation externe par les experts externes (académiques et professionnels) mandatés par l'ANAQ-Sup ;
- la phase de délibération par le Conseil scientifique de l'ANAQ-Sup, sur la base du rapport d'évaluation externe des experts externes et de l'ensemble des documents pertinents transmis par l'établissement ;
- le suivi des recommandations.

Figure n°4 : Procédure d'accréditation



✓ **L'évaluation de programmes d'EES publics en vue de l'accréditation**

• **La candidature des programmes d'EES publics à l'accréditation**

En 2020, les établissements publics ont soumis trente-deux (32) programmes de formation en vue de l'accréditation soit une légère hausse comparée à l'année 2019 où l'ANAQ-Sup avait enregistré vingt-neuf (29) candidatures. Il faut noter la candidature des programmes de l'École polytechnique de Thiès et de l'École supérieure multinationale de Télécommunications (ESMT), pour la première fois.

Tableau n°03 : Candidature de programmes d'EES publics à l'accréditation, vague 2020

Établissements d'Enseignement supérieur (Publics)	Programmes candidats
Université Gaston Berger (UGB)	0
Université Alioune Diop (UAD)	3
Université Cheikh Anta Diop (UCAD)	8
Université Assane Seck de Ziguinchor (UASZ)	8
Université Iba Der Thiam de Thiès (UIDT)	0
Université virtuelle du Sénégal (UVS)	2
École polytechnique de Thiès (EPT)	4
École supérieure multinationale des Télécommunications (ESMT)	7
Total	32

Les nouvelles candidatures de la vague de 2020 viennent s'ajouter au stock de trente-neuf (39) programmes de la vague de 2019 dont les procédures sont en cours en 2020. En effet, nombreux sont les EES qui soumettent des programmes à l'accréditation et qui accusent beaucoup de retard dans le dépôt des rapports d'autoévaluation, ce qui explique l'allongement du délai des procédures d'accréditation et par conséquent l'effet d'entassement observé entre les vagues d'accréditation.

Au total les procédures d'accréditation de l'année 2020 concernent soixante-trois (63) programmes répartis comme suit :

Tableau n°04 : Procédures d'accréditation au courant de l'année 2020

Établissements d'Enseignement supérieur (Publics)	Programmes candidats
Université Gaston Berger (UGB)	16
Université Alioune Diop (UAD)	12
Université Cheikh Anta Diop (UCAD)	13
Université Assane Seck de Ziguinchor (UASZ)	9
Université Iba Der Thiam de Thiès (UIDT)	3
Université virtuelle du Sénégal (UVS)	7
École polytechnique de Thiès (EPT)	4
École supérieure multinationale des Télécommunications (ESMT)	7
Total	71

- **La soumission des rapports d'autoévaluation**

Conformément aux procédures d'accréditation de programmes de l'ANAQ-Sup et aux bonnes pratiques internationales, chaque programme candidat doit faire l'objet d'une autoévaluation et soumettre un rapport d'autoévaluation auprès de l'ANAQ-Sup. C'est seulement après soumission d'un rapport d'autoévaluation recevable que l'évaluation externe est déclenchée. Malgré le contexte de la COVID 19, les établissements publics d'enseignement supérieurs ont réalisé des autoévaluations d'un nombre de trente-huit (38) rapports d'autoévaluation qu'ils ont soumis à l'ANAQ-Sup.

Ce dynamisme des activités d'assurance qualité en période de COVID-19 s'explique en partie par l'adoption de stratégies de résilience par les EES consistant à privilégier le télétravail et les rencontres virtuelles des comités de pilotage chargés des autoévaluations. L'accompagnement de l'ANAQ-Sup a également été déterminant dans la continuité des activités d'autoévaluation. En effet, dès le début de la crise, l'ANAQ-Sup a mis en place un dispositif de collaboration numérique pour permettre d'interagir efficacement avec les établissements et de tenir des rencontres virtuelles d'appuis techniques.

Tableau n°05 : Soumission des rapports d'autoévaluation

Établissements d'Enseignement supérieur (Publics)	Rapports d'auto-éval recevables
Université Gaston Berger (UGB)	14
Université Alioune Diop (UAD)	0
Université Cheikh Anta Diop (UCAD)	0
Université Assane Seck de Ziguinchor (UASZ)	9
Université Iba Der Thiam de Thiès (UIDT)	2
Université virtuelle du Sénégal (UVS)	2
École polytechnique de Thiès (EPT)	4
École supérieure multinationale des Télécommunications (ESMT)	7
Total	38

- **Les évaluations externes**

L'évaluation externe constitue la 3^{ème} étape de la procédure d'accréditation de programmes après le dépôt par l'établissement d'un rapport d'autoévaluation jugé recevable. Elle est réalisée par une équipe d'experts (académiques et professionnels) mandatée par l'ANAQ-Sup pour jauger le niveau de conformité du programme par rapport au référentiel d'évaluation de l'ANAQ-Sup.

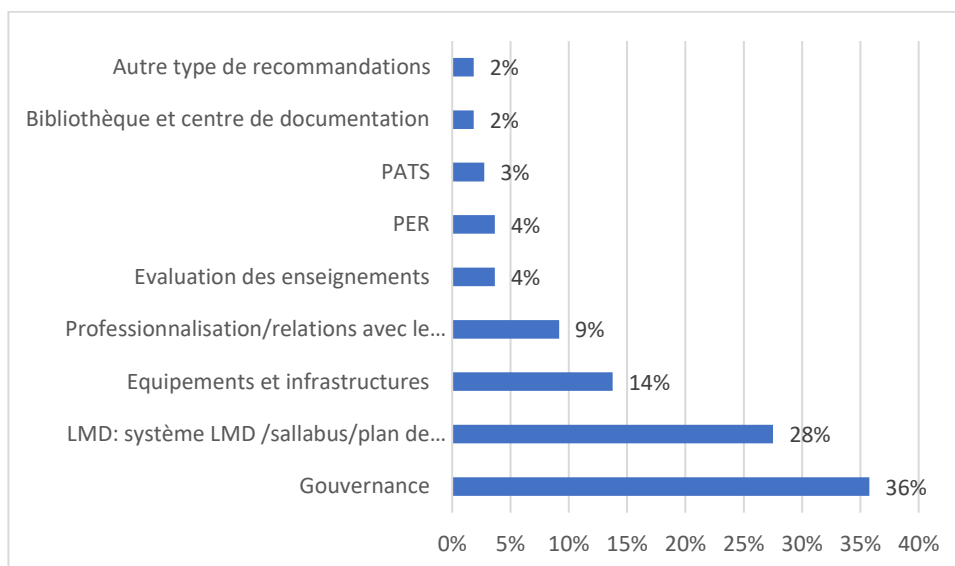
En 2020, l'ANAQ-Sup a réalisé quatorze (14) évaluations externes de programmes d'EES publics, soit une baisse de l'ordre de 69% par rapport à 2019 où quarante-cinq (45) programmes ont été évalués. Cette baisse s'explique par la suspension des activités d'évaluation externes décidée par l'ANAQ-Sup suite à la décision de fermeture des écoles et établissements d'enseignement supérieur prise par le gouvernement du Sénégal pour limiter la propagation de la COVID 19.

Le Conseil scientifique de l'ANAQ-Sup qui s'est réuni deux (2) fois au cours de l'année 2020 a examiné douze (12) dossiers d'accréditation de programmes, dont huit (8) évalués en 2019 et quatre (4) évalués en 2020. Il a aussi accrédité onze (11) programmes sur douze (12) soit un taux de réussite à l'accréditation de l'ordre de 92%.

L'exploitation des recommandations formulées par les experts dans les rapports d'évaluation externes montre que 86% des recommandations sont des faiblesses liées à la gouvernance

(36%), à l'application du système LMD (28%), aux équipements et infrastructures (14%), à la professionnalisation (9%).

Graphique n°2 : Répartitions des recommandations issues des évaluations de programmes dans les EES Publics



✓ L'évaluation de programmes d'EES privés en vue de l'accréditation

Le contexte de la COVID 19 a entraîné un phénomène de tassement dans le courant de l'année 2020. En effet, cent vingt-neuf (129) programmes candidats, au titre de l'année 2019, qui n'avaient pas achevé leur procédure, se sont rajoutés aux quarante-sept (47) programmes candidats, au titre de l'année 2020 ; soit un total cent soixante-seize (176) programmes en cours de procédure dans le courant de l'année 2020.

Partant de ce qui précède, sur les cent-soixante-seize (176) programmes candidats en cours de procédure, dans le courant de 2020, cent un (101) ont présenté des rapports d'auto-évaluation recevables (critère obligatoire pour continuer la procédure) ; sur lesquels trente-six (36) ont été évalués, dix-neuf (19) ont achevé la procédure, et treize (13) ont été accrédités.

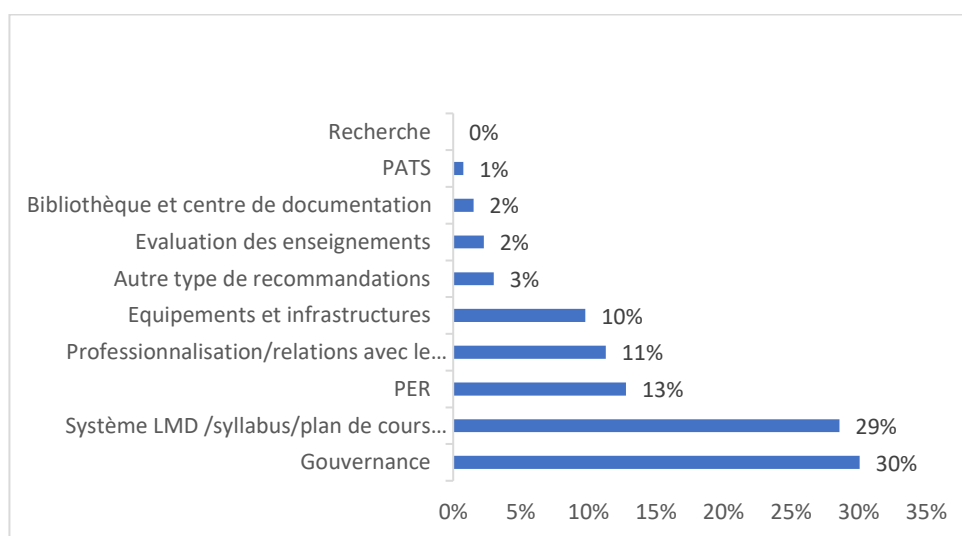
En somme, il a été constaté une baisse considérable, pour l'année 2020, quant à l'achèvement des procédures d'accréditation ; dix-neuf (19) programmes ont achevé sur cent soixante-seize (176), soit un pourcentage de 11 %, contre une moyenne annuelle d'achèvement de 47 %, depuis 2014, pour les EES privés, en procédure d'accréditation.

L'exploitation et l'analyse des recommandations formulées par les experts dans les rapports d'évaluation externe montrent que 92% des recommandations sont liées à des faiblesses ayant trait :

- à la gouvernance (30%) ;
- à l'application du système LMD (29%), à la professionnalisation (11%) ;
- aux équipements et infrastructures (10%) ;
- au Personnel d'Enseignement et de Recherche (8%).

Ces constats fournissent des indications sur les actions d'amélioration prioritaires à entreprendre pour relever le niveau de qualité des programmes dans les établissements privés.

**Graphique n° 03 : Répartition des recommandations issues des évaluations de programmes
dans les EES privés**





Programme 5 : Activités internationales et Partenariat

Programme 5 : Activités internationales et partenariat

Les activités internationales et le partenariat occupent une place importante dans les activités de l'ANAQ-Sup. Depuis le démarrage en 2013, l'ANAQ-Sup a noué des partenariats stratégiques au niveau national et international. Elle participe également à de nombreuses activités liées à l'assurance qualité à travers le monde.

Dans le cadre de ce programme, plusieurs activités ont été menées au titre de l'année 2020 malgré le contexte de pandémie à Covid 19 qui a également entraîné l'annulation de plusieurs activités.

✓ **Au niveau national**

- L'ANAQ-Sup a signé une convention de partenariat avec l'Association sénégalaise des Sciences de Gestion (ASSG) le 22 juin 2020. L'objectif est d'instituer entre les deux structures des rapports de coopération dans les domaines de l'enseignement supérieur, de la recherche, de l'innovation et de la promotion des Sciences de Gestion au Sénégal.
- L'ANAQ-Sup a participé à l'élaboration et à la finalisation du projet de décret portant sur le Laboratoire mixte de Recherche (LMR) et du projet de décret relatif au diplôme de Doctorat portés par la Direction générale de la Recherche et de l'Innovation (DGRI). Après avoir tenu plusieurs réunions de travail et organisé deux séminaires de partage en décembre 2019, l'ANAQ-Sup et la DGRI ont coorganisé un atelier le 1^{er} février 2020 en vue de la finalisation du projet de textes portant sur le Laboratoire mixte de Recherche (LMR) et la révision du décret sur le Doctorat.

La signature de ces décrets permettra à l'ANAQ-Sup d'avancer dans la prise en charge de ses nouvelles missions relatives à la recherche et à l'innovation ;

- L'ANAQ-Sup a tenu plusieurs rencontres de travail avec le Programme d'Enseignement supérieur pour les Énergies renouvelables et l'Efficacité énergétique (PESEREE), de la Coopération allemande Gesellschaft für internationale Zusammenarbeit (GIZ) qui, depuis 2012, accompagne la mise en œuvre du Master interuniversitaire en Énergies renouvelables (MIER), déroulé dans quatre (4) établissements publics d'enseignement supérieur (EPT, UASZ, UADB, UGB). L'objectif de ces rencontres est de réfléchir sur l'accréditation du Master interuniversitaire en Énergies renouvelables (MIER) comme

un seul et unique diplôme. Une feuille de route a été établie dans ce sens pour préparer le processus d'accréditation du MIER ;

- En sa qualité de membre, l'ANAQ-Sup participe régulièrement aux séances de travail de la Commission de Reconnaissance, de Classement et d'Equivalence (CRCE) des diplômes de l'enseignement supérieur, mise en place par le Ministère en charge de la Fonction Publique ;

✓ **Au niveau international**

- Participation à la Conférence annuelle 2020 du Council for Higher Education Accreditation/International Quality Group (CHEA/CIQG) à Washington et visite de travail à l'Université Virginia Tech en Virginie (aux États unis) du 25 janvier au 02 février 2020 ;
- Participation à la rencontre de Dakar pour la création du Réseau africain francophone des Agences nationales d'Assurance Qualité (RAFANAQ) ;
- Voyages d'études sur les cadres nationaux de qualification/certification en France du 22 au 27 février et au Maroc du 27 au 29 février 2020 organisé par l'UNESCO ;
- Participation à l'atelier de partage des référentiels d'autoévaluation et d'évaluation externe de l'Autorité mauritanienne d'Assurance Qualité à Nouakchott (Mauritanie) du 06 au 10 novembre 2020 ;
- Participation à la rencontre de partage des procédures et d'outils d'assurance qualité organisée par l'Université Joseph KI-ZERBO de Ouagadougou (Burkina Faso) du 22 au 26 novembre 2020 ;
- Participation (en ligne, via la plateforme Teams) à l'atelier de renforcement des capacités en assurance qualité, coorganisé par l'UEMOA et l'UNESCO, du 12 au 16 octobre 2020. Sept (7) pays ont été représentés à cet atelier : Bénin, Burkina Fasso, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal ;
- Participation à un atelier de formation en Assurance Qualité (par Visio conférence), les 28 et 29 septembre 2020, dans le cadre du programme « National Multiplication Trainings (NMT) 2019-2020 » de la coopération allemande à travers le DAAD (German Academic Exchange Service).
- L'ANAQ-Sup a également reçu au cours de l'année 2020 la visite d'une délégation de l'Autorité mauritanienne d'Assurance Qualité (AMAQ), (du 12 au 16 octobre) et celle de

l'Agence malienne d'Assurance Qualité de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique (AMAQ-SUP), du 09 au 13 novembre, venue échanger sur l'assurance qualité dans le sous-secteur de l'enseignement supérieur et l'expérience du Sénégal dans la mise en place de son dispositif national d'assurance qualité.



Programme 6 : Production et gestion de la connaissance

Programme 6 : Production et gestion de la connaissance

✓ **L'organisation de webinaires sur la continuité des activités pédagogiques en contexte de COVID-19**

Dans la période du 23 juin au 07 juillet 2020, l'ANAQ-Sup a organisé une série de webinaires, huit (8) au total, aux fins d'apprécier, dans ce contexte de COVID 19, le niveau de continuité des activités pédagogiques et de développement des activités d'assurance qualité dans les EES publics et privés.

À cet effet, cinquante-neuf (59) EES privés et douze (12) EES publics ont participé aux webinaires en vue de partager les stratégies mises en œuvre pour assurer la continuité des activités pédagogiques et des activités d'assurance qualité dans le contexte de COVID 19 ainsi que les difficultés rencontrées et les défis à relever.

L'analyse des échanges issus de ces webinaires a montré que l'essentiel des EES ont assuré la poursuite de leurs activités pédagogiques et d'assurance qualité, notamment en faisant de l'enseignement en ligne (e-learning). Il en ressort également que le rythme de reprise s'est effectué de façon différenciée entre les EES, mais aussi à l'intérieur des EES, entre les niveaux de formation, les catégories d'enseignement, etc.

En définitive, la perspective des formations à distance devra être davantage explorée et capitalisée, en prévention de crises, mais également en guise de valeur ajoutée liée à de telles innovations pédagogiques.

À la suite de ces webinaires, un rapport a été produit et transmis au MESRI avec les recommandations de l'ANAQ-Sup. (annexe 3)

✓ **La participation de l'ANAQ-Sup au projet de mise en place de la VAE au Sénégal**

Depuis le début de l'année 2018, le MESRI, en collaboration avec le Conservatoire national des Arts et Métiers de France (CNAM) et avec l'appui de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), travaille avec toutes les parties prenantes au niveau national, pour à la mise en place d'un dispositif national de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE). En sa qualité d'autorité de régulation du sous-secteur de l'enseignement supérieur, l'ANAQ-Sup participe aux différentes activités du projet qui est logé au sein du Campus franco-sénégalais.

Au cours de l'année 2020, l'ANAQ-Sup a participé à plusieurs activités menées, dans le cadre du plan d'actions annuel du programme de mise en place de la VAE :

- Séminaire portant sur la conception de matériels promotionnels et l'élaboration d'un guide national de la VAE au Sénégal du 26 au 27 novembre 2020 à Savana-Hôtel ;
- Séminaire de partage et de vulgarisation des informations sur la VAE du 8 au 11 décembre 2020 ;
- Séminaire d'élaboration des outils de formation des futurs Conseils VAE du 21 au 23 décembre 2020.

✓ **La cartographie des établissements et formations en gestion dans l'enseignement supérieur**

Avec la collaboration de l'Association sénégalaise des Sciences de Gestion (ASSG), l'ANAQ-Sup a entrepris un projet de cartographie des établissements d'enseignement supérieur afin d'identifier tous les EES de gestion, implantés au Sénégal, les formations de gestion dispensées à différents niveaux (Licence, Master), ainsi que les contenus des dites formations. Les résultats de l'étude devraient permettre à l'ANAQ-Sup de disposer :

- d'une cartographie des EES et des formations en sciences de gestion (répartition géographique des EES et des formations, répartition thématique/disciplinaire, ressources humaines (PER, PATS, autres), étudiants, infrastructures, équipements, état de la recherche ;
- d'identifier les bonnes pratiques et difficultés (gouvernance académique et scientifique, méthode pédagogique et didactique, cohérence intitulé/contenu, évaluation, certification, programme et apprentissage/enseignement ;
- et d'entamer, en rapport avec les EES et la DGES, un programme d'harmonisation des programmes de formation en sciences de gestion.



Conclusion :

Défis, perspectives et recommandations

Conclusion : Défis, perspectives et recommandations

Les stratégies de résilience développées tout au long de l'année 2020 ont permis d'assurer la continuité des activités, malgré un contexte défavorable à l'exécution des programmes classiques de l'ANAQ-Sup. En effet, l'année 2020 est marquée par une baisse du nombre d'évaluations externes réalisées qui passe de quatre-vingt-dix (90) évaluations réalisées en 2019 (toutes procédures confondues) à soixante-quatre (64) évaluations réalisées en 2020, soit une baisse de l'ordre de 29%.

Les activités d'accompagnement ont pu continuer grâce à la mise en place d'outils de visioconférence qui ont permis de dérouler des appuis techniques en ligne.

Le partenariat s'est beaucoup enrichi avec la participation de l'ANAQ-Sup à de nombreuses activités internationales et la signature d'un nouvel accord de partenariat avec l'Agence malienne d'Assurance Qualité.

L'année 2020 est également marquée par la validation des documents de pilotage et d'orientations stratégiques que sont le Plan stratégique de Développement et le Contrat de Performance qui donnent de nouvelles perspectives pour mieux réussir les missions et impacter davantage la qualité du sous-secteur de l'enseignement supérieur.

✓ **Les défis**

L'ANAQ-Sup doit relever un certain nombre de défis, en collaboration avec les parties prenantes de l'enseignement supérieur. Ces défis se résument essentiellement à la mise en œuvre des orientations stratégiques définies dans le Plan stratégique de Développement (PSD) 2021-2025 à savoir :

- le renforcement des capacités d'intervention de l'ANAQ-Sup ;
- le développer de la culture de l'évaluation et de l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur et la recherche ;
- le renforcement de la coopération et le rayonnement.

✓ **Les perspectives**

Les perspectives pour les années à venir sont :

- la mise en place de la division recherche et innovation et la construction du dispositif d'évaluation de la recherche et de l'innovation conformément au nouveau décret portant création, organisation et fonctionnement de l'ANAQ-Sup ;

- la contribution au Projet de cadre national de qualifications pour le sous-secteur de l'Enseignement supérieur de la Recherche et de l'Innovation du Sénégal ;
- la mise en place du système d'information managériale « e-ANAQ » ;
- le renforcement de l'accompagnement technique des EES en vue de développer davantage la culture de l'évaluation, le fonctionnement des CIAQ, et la conduite des auto-évaluations ;
- la mise en place d'un dispositif de suivi des recommandations issues des évaluations externes en rapport avec la Direction générale de l'Enseignement supérieur (DGES) et les établissements ;
- le renforcement de la communication afin de mieux toucher le grand public ;
- la révision des référentiels d'évaluation institutionnelle et de programme élaborés et validés en 2013 ;
- la mobilité des étudiants dans le cadre du système LMD ;
- la vulgarisation des référentiels dédiés aux formations ouvertes et à distance ;
- l'élaboration d'un référentiel pour les formations hybrides (en présentiel et en ligne).

✓ **Les recommandations**

Conformément à sa mission de contribuer à la régulation du sous-secteur de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, et au développement de la culture d'évaluation et de la qualité dans les institutions et dans les programmes de formation, l'ANAQ-Sup formule les recommandations suivantes au ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation :

- développer des stratégies fortes pour le développement de la formation à distance, avec des mesures d'accompagnement nécessaires, au niveau de l'ensemble du sous-secteur de l'enseignement supérieur, en intégrant la prise en charge de phénomènes de crises, comme celle de la COVID 19 ;
- accompagner les EES privés dans l'amélioration de leur gouvernance institutionnelle ;
- promouvoir la mobilité interuniversitaire des PER et des étudiants et définir un cadre formel de la mobilité des PER entre les EES publics et les EES privés ;
- continuer l'accompagnement des établissements dans la mise en œuvre du LMD ;

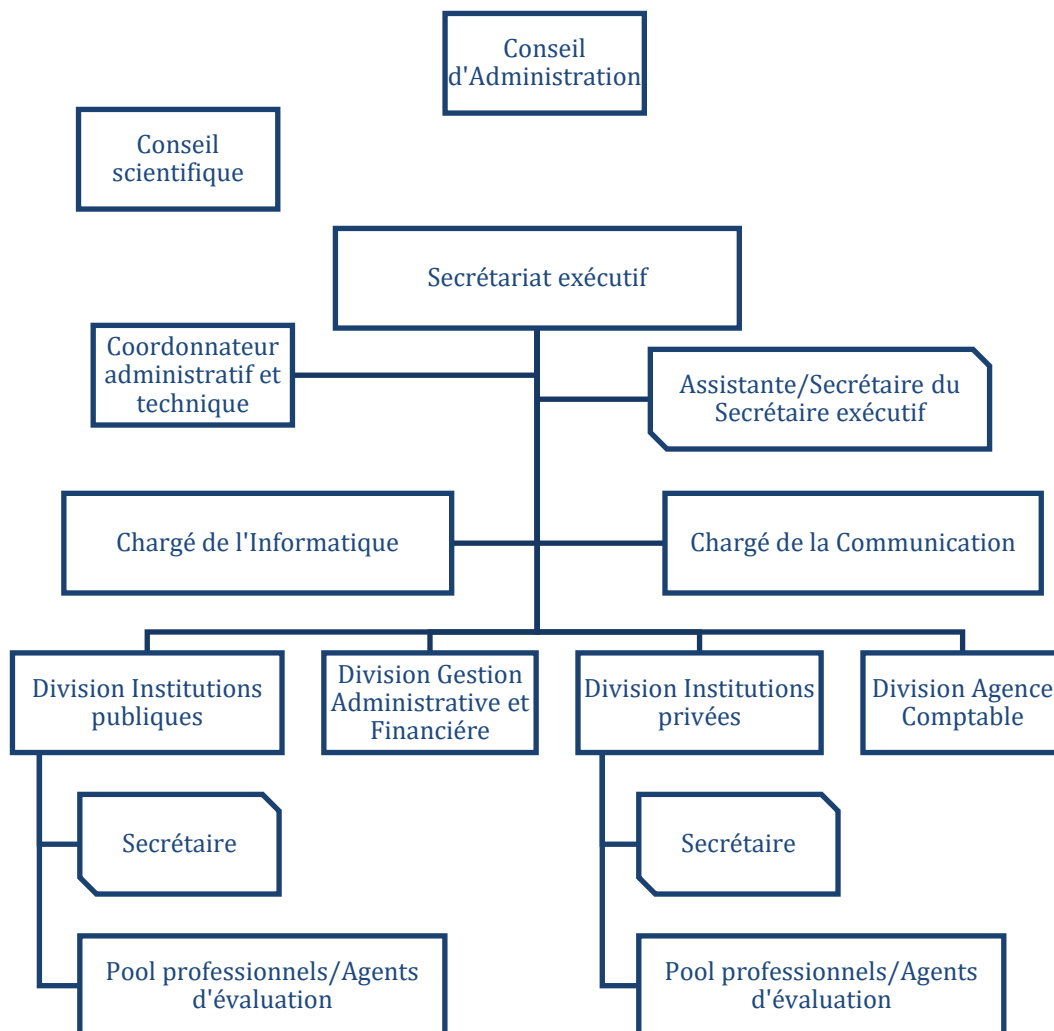
- promouvoir l'harmonisation des programmes et des offres de formation pour favoriser davantage la mobilité interuniversitaire des étudiants ;
- trouver des solutions aux difficultés liées à la délivrance des diplômes de l'enseignement supérieur ;
- accompagner les EES dans la professionnalisation de leurs programmes de formation ;
- soutenir les EES dans l'acquisition d'infrastructures et d'équipements, surtout pour les filières professionnelles et scientifiques ;
- continuer à soutenir l'ANAQ-Sup dans la mise en place des ressources financières nécessaires à l'exécution de ses missions.



Annexes

Annexes :

✓ **Annexe 1 : L'organigramme de l'ANAQ-Sup**



✓ Annexe 2 : Le budget 2020

TABLEAU N°2 : BUDGET DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT					
CPTÉ SYSCOA	RUBRIQUE	BUDGET 2020	BUDGET REAMENAGÉ	Exécution au 31/12/2020	TAUX EXECUTION
60	ACHATS ET VARIATIONS DE STOCK				
605	AUTRES ACHATS				
605100	Fournitures non stockables- Eau	700 000	1 200 000	1 158 593	96,55
605200	Fournitures non stockables- Electricité	10 500 000	7 800 000	5 719 721	73,33
605300	Fournitures non stockables- Autres énergies : Carburant	19 500 000	12 500 000	12 500 000	100,00
605400	Fournitures d'entretien non stockables	4 500 000	1 529 280	1 529 280	100,00
605500	Fournitures de bureau non stockables	6 500 000	2 914 010	2 914 010	100,00
605600	Achat de petit matériel et outillage	2 000 000	1 300 000	1 287 750	99,06
605700	Achat d'études et de prestations de services	45 000 000	19 000 000	18 958 000	99,78
	SOUS TOTAL 60	88 700 000	46 243 290	44 067 354	95,29
61	TRANSPORTS				
618	Autres frais de transport	1 100 000	800 000	798 400	99,80
6181	Voyages et déplacements	27 000 000	4 500 000	4 417 500	98,17
	SOUS TOTAL 61	28 100 000	5 300 000	5 215 900	98,41
62	SERVICES EXTÉRIEURS A				
622000	Location et Charges locatives	60 000 000	73 500 000	69 961 715	95,19
6241	Entretien et réparations des biens immobiliers	100 000	20 000	-	-
624210	Entretien et réparations des biens mobiliers	2 000 000	5 880 000	5 781 820	98,33
624220	Entretien et Réparation des matériels de Transport	6 800 000	9 979 000	8 941 216	89,60
626500	Documentation Générale	2 500 000	20 000	20 000	100,00
626510	Abonnement journaux	700 000	200 000	114 400	57,20
627100	Annonces, Insertions	7 500 000	2 500 000	1 414 230	56,57
627200	Catalogues, imprimés, publicitaires, albums	4 000 000	2 500 000	2 295 100	91,80
627500	Publications	11 000 000	8 000 000	7 941 773	99,27
627700	Frais de colloques, séminaires, conférences	90 000 000	17 200 000	16 572 000	96,35
628100	Frais de téléphone	5 000 000	2 800 000	2 701 874	96,50
6282	Frais de télécommunication : Internet	1 100 000	-	-	-
6288	Autres frais de télécommunication	1 000 000	1 000 000	939 500	93,95
	SOUS TOTAL 62	191 700 000	123 599 000	116 683 628	94,40
63	SERVICES EXTÉRIEURS B				
631000	Frais Bancaires	1 250 000	1 050 000	-	-
632400	Honoraires, Conseils et intermédiaires	6 500 000	6 300 000	6 295 371	99,93
633000	Frais de Formation du Personnel	14 000 000	1 700 000	1 546 200	90,95
6343	Redevances pour logiciel	-	-	-	-
635100	Cotisations	2 000 000	3 000 333	2 492 000	83,06

637000	Rémunérations de personnels extérieurs à l'entreprise	81 200 000	26 955 473	26 905 000	99,81
638300	Réceptions	4 500 000	3 700 000	2 652 300	71,68
638410	Missions intérieures	500 000	500 000	450 000	90,00
638420	Missions extérieures	15 850 000	8 251 000	7 917 000	95,95
6387	Frais de nettoyage	7 200 000	3 200 000	2 665 000	83,28
SOUS TOTAL 63		133 000 000	54 656 806	50 922 871	93,17
64	IMPÔTS ET TAXES				
647000	Pénalités et amendes fiscales		20 000 000	20 000 000	100,00
646200	Droit d'enregistrement	1 000 000	100 000	100 000	100,00
SOUS TOTAL 64		1 000 000	20 100 000	20 100 000	100,00
65	AUTRES CHARGES				
6581	Jetons de présence et autres rémunérations d'administrateurs	43 500 000	28 000 000	27 499 996	98,21
6584	Subventions	11 000 000	10 000 000	10 000 000	100,00
SOUS TOTAL 65		54 500 000	38 000 000	37 499 996	98,68
66	CHARGÉS DE PERSONNEL				
661100	Salaire personnel ANAQ-Sup	421 097 096	298 556 172	298 216 870	99,89
6638	Autres indemnités et avantages Divers	19 902 904	19 902 904	19 802 904	99,50
	Total	441 000 000	318 459 076	318 019 774	99,86
6612	Primes et gratifications				
661200	Primes d'intéressement	5 500 000	5 600 000	5 490 000	98,04
	Total	5 500 000	5 600 000	5 490 000	98,04
6641	Charges sociales sur rémunération du personnel				
664110	IPRES	11 104 000	7 104 000	3 298 552	46,43
664120	FNR	10 000 000	10 000 000	9 374 428	93,74
664130	CSS	3 000 000	1 000 000	609 840	60,98
	Total	24 104 000	18 104 000	13 282 820	73,37
668300	Versements aux œuvres sociales	18 000 000	16 000 000	15 423 800	96,40
668500	Frais médicaux (Assurances et organismes de santé)	17 000 000	7 600 000	7 412 309	97,53
	Total	35 000 000	23 600 000	22 836 109	96,76
SOUS TOTAL 66		505 604 000	365 763 076	359 628 703	98,32
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 002 604 000	653 662 172	634 118 452	97,01

TABLEAU N°3 : BUDGET DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

CPTE SYSCOA	RUBRIQUE	BUDGET 2020	BUDGET RÉAMÉNAGÉ	Exécution au 31/12/2020	Exécution au 10/12/2019
21	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
213	Logiciels	35 000 000	20 871 938	16 810 789	80,54
SOUS TOTAL 21		35 000 000	20 871 938	16 810 789	80,54

23	BATIMENTS INSTALLATIONS TECHNIQUES ET AGENCEMENTS				
235	Aménagements de bureaux	35 000 000	43 835 523	43 647 461	99,57
238000	Autres Installations et Agencements		7 000 000	5 365 641	76,65
SOUS TOTAL 23		35 000 000	50 835 523	49 013 102	96,42
24	MATÉRIEL				
244100	Matériel de bureau	8 500 000	10 300 000	10 250 004	99,51
244400	Mobilier de bureau	15 000 000	17 000 000	16 708 860	98,29
244200	Matériel informatique	15 000 000	15 723 500	15 723 500	100,00
245100	Matériel de Transport	-	-		-
SOUS TOTAL 24		38 500 000	43 023 500	42 682 364	99,21
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
272	Prêts au personnel	15 000 000	15 000 000	15 000 000	100,00
2751	Dépôts pour loyers d'avance	15 000 000	11 499 667	11 398 176	99,12
SOUS TOTAL 27		30 000 000	26 499 667	26 398 176	99,62
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS ET ÉQUIPEMENTS		138 500 000	141 230 628	134 904 431	95,52
TOTAL GÉNÉRAL		1 141 104 000	794 892 800	769 022 883	96,75